

## MODIFICATION N° 3 DATÉE DU 12 JANVIER 2026

**APPORTÉE À LA VERSION MODIFIÉE DU PROSPECTUS SIMPLIFIÉ DATÉE  
DU 28 JUILLET 2025, MODIFIANT LE PROSPECTUS SIMPLIFIÉ DATÉ DU 26 JUIN 2025,  
MODIFIÉ PAR LA MODIFICATION N° 1 DATÉE DU 13 AOÛT 2025 ET  
LA MODIFICATION N° 2 DATÉE DU 2 DÉCEMBRE 2025**

**à l'égard des fonds suivants :**

**Fonds mondial à faible volatilité Recherche mixte MFS PMSL<sup>i</sup>** (auparavant, Fonds d'actions mondiales à faible volatilité MFS Sun Life)  
(titres des séries A, T5, T8, F, F5, I, O et FNB)

**Fonds international à faible volatilité Recherche mixte MFS PMSL<sup>i</sup>** (auparavant, Fonds d'actions internationales à faible volatilité MFS Sun Life)  
(titres des séries A, T5, T8, F, F5, I, O et FNB)

**Portefeuille revenu Granite Sun Life**  
(titres des séries A, T5, P, F, F5, I et O)

**Portefeuille revenu élevé Granite Sun Life**  
(titres des séries A, P, F, I et O)

(individuellement et collectivement, un ou les « **Fonds** »)

<sup>i</sup>*Blended Research* (Recherche mixte) est une marque de commerce déposée et exclusive de MFS Gestion de placements Canada limitée, que le gestionnaire utilise sous licence.

La version modifiée du prospectus simplifié datée du 28 juillet 2025, modifiant le prospectus simplifié daté du 26 juin 2025, modifié par la modification n° 1 datée du 13 août 2025 et la modification n° 2 datée du 2 décembre 2025, (le « **prospectus simplifié** ») relatif au placement de titres des Fonds est modifiée par les présentes de la façon indiquée ci-après.

À moins qu'ils ne soient par ailleurs expressément définis, les termes importants utilisés dans la présente modification (la « **modification** ») ont le sens qui leur est attribué dans le prospectus simplifié. Tous les numéros de page correspondent à la numérotation des pages dans le prospectus simplifié.

### **Introduction :**

À la date des présentes, le prospectus simplifié est modifié aux fins suivantes :

1. rendre compte des changements de nom (les « **changements de nom** ») du Fonds d'actions mondiales à faible volatilité MFS Sun Life qui devient le Fonds mondial à faible volatilité Recherche mixte MFS PMSL, et du Fonds d'actions internationales à faible volatilité MFS Sun Life qui devient le Fonds international à faible volatilité Recherche mixte MFS PMSL (chacun, un « **Fonds de série FNB** »);
2. viser aux fins de leur placement les titres de série FNB des Fonds de série FNB;
3. rendre compte d'une réduction des frais de gestion applicables aux titres de série A, de série T5, de série T8, de série F, de série F5 et de série O des Fonds de série FNB à compter du 1<sup>er</sup> février 2026 (la « **réduction des frais de gestion** »);

4. viser aux fins de leur placement les titres de série P du Portefeuille revenu Granite Sun Life et du Portefeuille revenu élevé Granite Sun Life (les « **Fonds de série P** »).

**Modifications techniques apportées au prospectus simplifié :**

**1. Placement des titres de série FNB, changements de nom et réduction des frais de gestion à l'égard des Fonds de série FNB**

Avec prise d'effet à la date des présentes, les modifications techniques apportées au prospectus simplifié pour viser aux fins de leur placement les titres de série FNB des Fonds de série FNB et pour rendre compte des changements de nom et de la réduction des frais de gestion à l'égard des Fonds de série FNB sont indiquées ci-après :

- a) La page de titre et la couverture arrière du prospectus simplifié sont modifiées par le remplacement des renvois au Fonds d'actions mondiales à faible volatilité MFS Sun Life et au Fonds d'actions internationales à faible volatilité MFS Sun Life, ainsi que des listes de leurs séries, par ce qui suit :
  - i. « **Fonds mondial à faible volatilité Recherche mixte MFS PMSL<sup>i</sup>** (*auparavant, Fonds d'actions mondiales à faible volatilité MFS Sun Life*)  
(titres des séries A, T5, T8, F, F5, I, O et FNB) »
  - ii. « **Fonds international à faible volatilité Recherche mixte MFS PMSL<sup>i</sup>** (*auparavant, Fonds d'actions internationales à faible volatilité MFS Sun Life*)  
(titres des séries A, T5, T8, F, F5, I, O et FNB) ».
- b) Les notes de bas de page sur la page de titre et la couverture arrière du prospectus simplifié sont modifiées par l'ajout de ce qui suit :  
« <sup>i</sup> *Blended Research* (Recherche mixte) est une marque de commerce déposée et exclusive de MFS Gestion de placements Canada limitée, que le gestionnaire utilise sous licence. »
- c) Tous les autres renvois au Fonds d'actions mondiales à faible volatilité MFS Sun Life et au Fonds d'actions internationales à faible volatilité MFS Sun Life figurant dans le prospectus simplifié sont remplacés par ce qui suit :
  - i. « Fonds mondial à faible volatilité Recherche mixte MFS PMSL<sup>i</sup> (*auparavant, Fonds d'actions mondiales à faible volatilité MFS Sun Life*) »
  - ii. « Fonds international à faible volatilité Recherche mixte MFS PMSL<sup>i</sup> (*auparavant, Fonds d'actions internationales à faible volatilité MFS Sun Life*) »
- d) La note de bas de page suivante est ajoutée dans le pied de page de chaque page où figurent les nouveaux noms des Fonds de série FNB :  
« <sup>i</sup> *Blended Research* (Recherche mixte) est une marque de commerce déposée et exclusive de MFS Gestion de placements Canada limitée, que le gestionnaire utilise sous licence. »

- e) La définition de l'expression « heure limite » à la page 4 est remplacée par ce qui suit :
- « *heure limite* désigne, dans le cas du Mandat privé de titres de créance de base Avantage Sun Life et du Mandat privé de titres de créance spécialisés Crescent Sun Life, 16 h (HE) à la date d'évaluation, et dans le cas du Fonds d'obligations de base plus mondiales MFS Sun Life, du Fonds mondial à faible volatilité Recherche mixte MFS PMSL et du Fonds international à faible volatilité Recherche mixte MFS PMSL, 16 h (HE) le jour de bourse qui précède la date d'évaluation; »
- f) Les deuxième et troisième paragraphes de la sous-rubrique « Titres de série FNB » à la page 98 sont remplacés par ce qui suit :
- « Les titres de série FNB sont actuellement offerts par le Fonds d'obligations de base plus mondiales MFS Sun Life, le Mandat privé de titres de créance de base Avantage Sun Life, le Mandat privé de titres de créance spécialisés Crescent Sun Life, le Fonds mondial à faible volatilité Recherche mixte MFS PMSL et le Fonds international à faible volatilité Recherche mixte MFS PMSL.

Les titres de série FNB du Fonds d'obligations de base plus mondiales MFS Sun Life, du Mandat privé de titres de créance de base Avantage Sun Life et du Mandat privé de titres de créance spécialisés Crescent Sun Life (les « **séries FNB existantes** ») sont inscrits à la cote de la TSX et offerts sur une base continue. Les investisseurs peuvent acheter ou vendre les titres des séries FNB existantes à la TSX par l'intermédiaire de courtiers inscrits et de courtiers dans leur province ou territoire de résidence.

La TSX a approuvé sous condition l'inscription à sa cote des titres de série FNB du Fonds mondial à faible volatilité Recherche mixte MFS PMSL et du Fonds international à faible volatilité Recherche mixte MFS PMSL (les « **nouvelles séries FNB** »). L'inscription est conditionnelle au respect, par ces Fonds, de toutes les exigences de la TSX au plus tard le 22 décembre 2026. Sous réserve du respect des exigences d'inscription initiale de la TSX et de la délivrance d'un visa pour la modification apportée au prospectus simplifié par les autorités en valeurs mobilières, les titres des nouvelles séries FNB seront inscrits à la cote de la TSX et seront offerts sur une base continue, et les investisseurs pourront les acheter et les vendre à la TSX ou à une autre bourse ou sur un autre marché par l'intermédiaire de courtiers inscrits et de courtiers dans leur province ou territoire de résidence. »

- g) Le tableau de la sous-rubrique « Titres de série FNB » à la page 98 est modifié par l'ajout des deux nouvelles lignes suivantes à la fin du tableau :

Fonds mondial à faible volatilité Recherche mixte MFS PMSL <sup>i</sup>	SBLG
Fonds international à faible volatilité Recherche mixte MFS PMSL <sup>i</sup>	SBLI

- h) Les lignes relatives aux Fonds de série FNB dans le tableau de la sous-rubrique « Frais payables par les Fonds – Frais de gestion » qui commence à la page 124 sont remplacées par ce qui suit :

Nom du Fonds	Titres des séries A, AH, AT5, T5, AT8 et T8	Titres de série P	Titres de série D*	Titres de série DB**	Titres des séries F et FH	Titres des séries F5, F8, FT5 et FT8	Titres de série FNB
Fonds mondial à faible volatilité Recherche mixte MFS PMSL <sup>*****</sup>	1,75 %	--	--	--	0,75 %	0,75 %	0,50 %
Fonds international à faible volatilité Recherche mixte MFS PMSL <sup>*****</sup>	1,75 %	--	--	--	0,75 %	0,75 %	0,50 %

- i) La note de bas de page suivante est ajoutée à la suite du tableau de la sous-rubrique « Frais payables par les Fonds – Frais de gestion » qui commence à la page 124 :

« \*\*\*\*\* À compter du 1<sup>er</sup> février 2026, les frais de gestion du Fonds seront réduits pour s'établir à 1,50 % dans le cas des séries A, T5 et T8, et à 0,50 % dans le cas des séries F et F5. »

- j) Les lignes relatives aux Fonds de série FNB dans le tableau de la sous-rubrique « Frais payables par les Fonds – Frais d'administration et charges opérationnelles » qui commence à la page 128 sont remplacées par ce qui suit :

Nom du Fonds	Titres des séries A, AH, AT5, T5, AT8 et T8	Titres de série D*	Titres de série DB**	Titres des séries F, FH et P	Titres des séries F5, F8, FT5 et FT8	Titres des séries I et IH	Titres des séries O et OH	Titres de série FNB
Fonds mondial à faible volatilité Recherche mixte MFS PMSL <sup>i</sup>	0,20 %	--	--	0,15 %	0,15 %	0,05 %	0,15 %	0,15 %
Fonds international à faible volatilité Recherche mixte MFS PMSL <sup>i</sup>	0,20 %	--	--	0,15 %	0,15 %	0,05 %	0,15 %	0,15 %

- k) Les lignes relatives aux Fonds de série FNB dans le tableau de la sous-rubrique « Frais directement payables par vous – Frais de gestion » à la page 134 sont remplacées par ce qui suit :

Fonds	Frais de gestion de la série O et de la série OH
Fonds mondial à faible volatilité Recherche mixte MFS PMSL <sup>i*</sup>	0,75 %
Fonds international à faible volatilité Recherche mixte MFS PMSL <sup>i*</sup>	0,75 %

- l) La note de bas de page suivante est ajoutée à la suite du tableau de la sous-rubrique « Frais directement payables par vous – Frais de gestion » à la page 134 :

« \* À compter du 1<sup>er</sup> février 2026, les frais de gestion de la série O seront réduits pour s'établir à 0,50 %. »

- m) Le texte de la sous-rubrique « Risque lié à l'absence d'un marché actif pour les titres de série FNB et d'antécédents d'exploitation » à la page 191 est remplacé par ce qui suit :

« Même si les titres des séries FNB existantes sont inscrits à la cote de la TSX, rien ne garantit qu'un marché public actif sera maintenu pour les titres des séries FNB existantes. Les titres des nouvelles séries FNB sont des parts de séries négociées en bourse nouvellement créées qui n'ont aucun antécédent d'exploitation, et rien ne garantit qu'un marché public actif verra le jour pour les titres des nouvelles séries FNB. »

- n) Le deuxième paragraphe de la sous-rubrique « Description des titres offerts par les Fonds – Généralités » à la page 206 est remplacé par ce qui suit :

« Les titres de série FNB sont offerts à tous les investisseurs. En règle générale, les investisseurs achètent ces titres à la TSX ou à toute autre bourse ou sur tout autre marché par l'intermédiaire de courtiers inscrits ou de courtiers. Les titres de série FNB sont actuellement offerts par le Fonds d'obligations de base plus mondiales MFS Sun Life, le Mandat privé de titres de créance de base Avantage Sun Life, le Mandat privé de titres de créance spécialisés Crescent Sun Life, le Fonds mondial à faible volatilité Recherche mixte MFS PMSL et le Fonds international à faible volatilité Recherche mixte MFS PMSL. Vous pouvez obtenir la valeur liquidative quotidienne de chaque Fonds et la valeur liquidative de la série par titre de chaque Fonds, sur demande et sans frais, en communiquant avec le gestionnaire au numéro 1 877 344-1434, ou en envoyant un courriel à [info@placementsmondiauxsunlife.com](mailto:info@placementsmondiauxsunlife.com) ou en envoyant une demande par la poste à Gestion d'actifs PMSL inc. au 1, rue York, bureau 3300, Toronto (Ontario M5J 0B6). Veuillez vous reporter à la rubrique « Souscriptions, rachats et échanges » pour de plus amples renseignements. »

- o) Les lignes relatives aux Fonds de série FNB dans le tableau de la sous-rubrique « Actes constitutifs des Fonds et principaux événements des dix dernières années » qui commence à la page 211 sont remplacées par ce qui suit :

Fonds	Date de création du Fonds et document de constitution	Modification importante au document de constitution	Événement important survenu dans les dix dernières années
Fonds mondial à faible volatilité Recherche mixte MFS PMSL	Le 5 février 2016, aux termes d'une annexe A modifiée et mise à jour, datée du 5 février 2016, de la déclaration de fiducie cadre des OPC PMSL.	<p>Modifié et refondu le 13 juillet 2018 pour intégrer les Fonds Excel Sun Life dans la déclaration de fiducie cadre des Fonds.</p> <p>Modifié le 20 mai 2020 pour ajouter un article précisant que, lorsqu'il n'est pas possible de tenir une assemblée des porteurs de parts en personne pour un motif qui échappe au contrôle du fiduciaire, cette assemblée peut être tenue par voie électronique.</p> <p>Modifié le 12 janvier 2026 pour tenir compte de la création des titres de série FNB.</p>	<p>Avec prise d'effet le 12 janvier 2026, les titres de série FNB du Fonds ont été créés.</p> <p>Le 12 janvier 2026, a changé son nom, Fonds d'actions mondiales à faible volatilité MFS Sun Life, pour Fonds mondial à faible volatilité Recherche mixte MFS PMSL.</p>
Fonds international à faible volatilité Recherche mixte MFS PMSL	Le 5 février 2016, aux termes d'une annexe A modifiée et mise à jour, datée du 5 février 2016, de la déclaration de fiducie cadre des OPC PMSL.	<p>Modifié et refondu le 13 juillet 2018 pour intégrer les Fonds Excel Sun Life dans la déclaration de fiducie cadre des Fonds.</p> <p>Modifié le 20 mai 2020 pour ajouter un article précisant que, lorsqu'il n'est pas possible de tenir une assemblée des porteurs de parts en personne pour un motif qui échappe au contrôle du fiduciaire, cette assemblée peut être tenue par voie électronique.</p> <p>Modifié le 12 janvier 2026 pour tenir compte de la création des titres de série FNB.</p>	<p>Avec prise d'effet le 12 janvier 2026, les titres de série FNB du Fonds ont été créés.</p> <p>Le 12 janvier 2026, a changé son nom, Fonds d'actions internationales à faible volatilité MFS Sun Life, pour Fonds international à faible volatilité Recherche mixte MFS PMSL.</p>

- p) Les lignes intitulées « Titres offerts » et « Date de création » du tableau « Détail du Fonds » à l’égard du Fonds mondial à faible volatilité Recherche mixte MFS PMSL à la page 304 sont remplacées par ce qui suit :

Titres offerts	Parts de série A, de série T5, de série T8, de série F, de série F5, de série I, de série O et de série FNB d'une fiducie de fonds commun de placement
Date de création	Série A : 11 février 2016
	Série T5 : 11 février 2016
	Série T8 : 11 février 2016
	Série F : 11 février 2016
	Série F5 : 9 février 2018
	Série I : 11 février 2016
	Série O : 11 février 2016
	Série FNB : 12 janvier 2026

- q) Les facteurs de risque suivants sont ajoutés à la liste des risques de la sous-rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans l’OPC? » à l’égard du Fonds mondial à faible volatilité Recherche mixte MFS PMSL à la page 306 :

- « • risque lié à l’absence d’un marché actif pour les titres de série FNB et d’antécédents d’exploitation
- risque d’interdiction des opérations sur les titres
- risque lié à la bourse
- risque lié à la suspension de la négociation des titres de série FNB
- risque lié au cours des titres de série FNB ».

- r) Les lignes intitulées « Titres offerts » et « Date de création » du tableau « Détail du Fonds » à l’égard du Fonds international à faible volatilité Recherche mixte MFS PMSL à la page 314 sont remplacées par ce qui suit :

Titres offerts	Parts de série A, de série T5, de série T8, de série F, de série F5, de série I, de série O et de série FNB d'une fiducie de fonds commun de placement
Date de création	Série A : 11 février 2016
	Série T5 : 11 février 2016
	Série T8 : 11 février 2016
	Série F : 11 février 2016
	Série F5 : 9 février 2018
	Série I : 11 février 2016
	Série O : 11 février 2016
	Série FNB : 12 janvier 2026

- s) Les facteurs de risque suivants sont ajoutés à la liste des risques de la sous-rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC? » à l'égard du Fonds international à faible volatilité Recherche mixte MFS PMSL à la page 316 :

- « ● risque lié à l'absence d'un marché actif pour les titres de série FNB et d'antécédents d'exploitation
- risque d'interdiction des opérations sur les titres
- risque lié à la bourse
- risque lié à la suspension de la négociation des titres de série FNB
- risque lié au cours des titres de série FNB ».

## 2. Placement des titres de série P des Fonds de série P

Avec prise d'effet à la date des présentes, les modifications techniques apportées au prospectus simplifié pour viser aux fins de leur placement les titres de série P des Fonds de série P sont indiquées ci-après :

- a) La page de titre et la couverture arrière du prospectus simplifié sont modifiées par le remplacement des renvois au Portefeuille revenu Granite Sun Life et au Portefeuille revenu élevé Granite Sun Life, ainsi que des listes de leurs séries, par ce qui suit :
- i. « **Portefeuille revenu Granite Sun Life**  
(titres des séries A, T5, P, F, F5, I et O) »
  - ii. « **Portefeuille revenu élevé Granite Sun Life**  
(titres des séries A, P, F, I et O) »
- b) Le paragraphe de la sous-rubrique « Placeur principal » qui commence à la page 40 est modifié par la suppression du texte « (à l'exception du Portefeuille revenu Granite Sun Life et du Portefeuille revenu élevé Granite Sun Life) ».
- c) Les lignes relatives aux Fonds de série P dans le tableau de la sous-rubrique « Frais payables par les Fonds – Frais de gestion » qui commence à la page 124 sont remplacées par ce qui suit :

Nom du Fonds	Titres des séries A, AH, AT5, T5, AT8 et T8	Titres de série P	Titres de série D*	Titres de série DB**	Titres des séries F et FH	Titres des séries F5, F8, FT5 et FT8	Titres de série FNB
Portefeuille revenu Granite Sun Life	1,45 %	1,20 %	--	--	0,70 %	0,70 %	--
Portefeuille revenu élevé Granite Sun Life	1,75 %	1,25 %	--	--	0,75 %	--	--

d) Le paragraphe de la sous-rubrique « Commission de suivi pour la série P » à la page 142 est modifié par la suppression du texte « (à l’exception du Portefeuille revenu Granite Sun Life et du Portefeuille revenu élevé Granite Sun Life) ».

e) Les lignes intitulées « Titres offerts » et « Date de création » du tableau « Détail du Fonds » à l’égard du Portefeuille revenu Granite Sun Life à la page 350 sont remplacées par ce qui suit :

Titres offerts	Parts de série A, de série T5, de série P, de série F, de série F5, de série I et de série O d’une fiducie de fonds commun de placement
----------------	---

Date de création	Série A : 17 janvier 2013 Série T5 : 30 octobre 2017 Série P : 12 janvier 2026 Série F : 17 janvier 2013 Série F5 : 9 février 2018 Série I : 17 janvier 2013 Série O : 1 <sup>er</sup> avril 2014
------------------	---

f) Les lignes intitulées « Titres offerts » et « Date de création » du tableau « Détail du Fonds » à l’égard du Portefeuille revenu élevé Granite Sun Life à la page 353 sont remplacées par ce qui suit :

Titres offerts	Parts de série A, de série P, de série F, de série I et de série O d’une fiducie de fonds commun de placement
----------------	---

Date de création	Série A : 17 janvier 2013 Série P : 12 janvier 2026 Série F : 17 janvier 2013 Série I : 17 janvier 2013 Série O : 1 <sup>er</sup> avril 2014
------------------	--

## Quels sont vos droits?

### **Titres des séries OPC**

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit de résoudre un contrat de souscription de titres d'OPC dans les 2 jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds ou d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fausse ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par les lois de la province ou du territoire pertinent.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

### **Titres de série FNB**

La législation en valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous confère un droit de résolution à l'égard d'un contrat d'achat de titres d'un organisme de placement collectif négocié en bourse qui ne peut être exercé que dans les 48 heures suivant la réception d'une confirmation de souscription ou d'acquisition de tels titres. Dans plusieurs provinces et territoires, la législation en valeurs mobilières permet également au souscripteur ou à l'acquéreur de demander la nullité ou, dans certains cas, la révision du prix ou des dommages-intérêts si le prospectus ou toute modification contient de l'information fausse ou trompeuse, ou si l'aperçu du FNB ne lui a pas été transmis. Ces droits doivent être exercés dans des délais prévus.

Le gestionnaire a obtenu une dispense de l'obligation imposée par la législation en valeurs mobilières de joindre une attestation d'un preneur ferme dans le prospectus simplifié. En conséquence, le souscripteur ou l'acquéreur de titres de série FNB ne pourra pas invoquer l'inclusion d'une attestation d'un preneur ferme dans le prospectus ou toute modification de celui-ci pour faire valoir les droits de résolution et les recours dont il aurait par ailleurs disposé à l'encontre d'un preneur ferme qui aurait eu à signer une attestation du preneur ferme.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

**ATTESTATION DES FONDS  
ET DU GESTIONNAIRE ET DU PROMOTEUR DES FONDS**

**Fonds mondial à faible volatilité Recherche mixte MFS PMSL (auparavant, Fonds d'actions mondiales à faible volatilité MFS Sun Life)**

**Fonds international à faible volatilité Recherche mixte MFS PMSL (auparavant, Fonds d'actions internationales à faible volatilité MFS Sun Life)**

**Portefeuille revenu Granite Sun Life**

**Portefeuille revenu élevé Granite Sun Life**

(les « **Fonds** »)

La présente modification n° 3 datée du 12 janvier 2026 apportée à la version modifiée du prospectus simplifié datée du 28 juillet 2025, modifiant le prospectus simplifié daté du 26 juin 2025, modifié par la modification n° 1 datée du 13 août 2025 et la modification n° 2 datée du 2 décembre 2025, et les documents intégrés par renvoi dans la version modifiée du prospectus simplifié, dans sa version modifiée, révèlent de façon complète, vérifique et claire tout fait important relatif aux titres offerts dans la version modifiée du prospectus simplifié, dans sa version modifiée, conformément à la législation en valeurs mobilières de toutes les provinces et de tous les territoires du Canada et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

EN DATE du 12 janvier 2026.

(signé) « Oricia Smith »

Oricia Smith

Présidente, signant en qualité de chef de la direction de Gestion d'actifs PMSL inc., à titre de fiduciaire et de gestionnaire des Fonds

(signé) « Courtney Learmont »

Courtney Learmont

Première directrice financière de Gestion d'actifs PMSL inc., à titre de fiduciaire et de gestionnaire des Fonds

Au nom du conseil d'administration de Gestion d'actifs PMSL inc.,  
à titre de fiduciaire et de gestionnaire des Fonds

(signé) « Michael Schofield »

Michael Schofield  
Administrateur

(signé) « Sloane Litchen »

Sloane Litchen  
Administratrice

GESTION D'ACTIFS PMSL INC.,  
à titre de promoteur des Fonds

(signé) « Oricia Smith »

Oricia Smith  
Présidente

**ATTESTATION DU PLACEUR PRINCIPAL**  
**DES TITRES DE SÉRIE P DES FONDS SUIVANTS :**

**Portefeuille revenu Granite Sun Life**  
**Portefeuille revenu élevé Granite Sun Life**

(les « **Fonds de série P** »)

À notre connaissance, la présente modification n° 3 datée du 12 janvier 2026 apportée à la version modifiée du prospectus simplifié datée du 28 juillet 2025, modifiant le prospectus simplifié daté du 26 juin 2025, modifié par la modification n° 1 datée du 13 août 2025 et la modification n° 2 datée du 2 décembre 2025, et les documents intégrés par renvoi dans la version modifiée du prospectus simplifié, dans sa version modifiée, révèlent de façon complète, vérifique et claire tout fait important relatif aux titres offerts dans la version modifiée du prospectus simplifié, dans sa version modifiée, conformément à la législation en valeurs mobilières de toutes les provinces et de tous les territoires du Canada et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

EN DATE du 12 janvier 2026.

Au nom de Placements Financière Sun Life (Canada) inc., le placeur principal des Fonds de série P

(signé) « Reginald Alvares »

Reginald Alvares  
Vice-président, courtier

(signé) « Rowena Chan »

Rowena Chan  
Présidente, Distribution Financière Sun Life (Canada) inc. et vice-présidente principale, Conseils et solutions de l'Individuelle